

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de l'éducation  
nationale de la Meuse

à

**Mesdames et messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré de la Meuse**

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de  
circonscription du premier degré

Bar-le-Duc, le 10 décembre 2018

**Division des personnels enseignants**

Le chef de division  
Françoise GUERIN

Dossier suivi par  
Véronique JARROIR

**Références  
Gestion collective**

Téléphone  
03.29.76.69.82  
Télécopie  
03.29.76.63.66

[dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr)

24 avenue du 94ème R.I.  
BP 20564  
55013 BAR-LE-DUC

Standard  
03 29 76 63 63

**Objet : Mouvement 2019** - vivier de personnes ressource des dispositifs spécifiques « plus de maîtres que de classes », « liaison écoles-collège » et « 100 % réussite ».

Les postes des dispositifs spécifiques cités en objet sont accessibles au mouvement principal.

Néanmoins, s'agissant de postes à exigence particulière, les compétences des candidats à exercer sur ces dispositifs spécifiques doivent être validées dans les conditions définies ci-après.

Les enseignants retenus constituent le vivier du dispositif pour lequel ils ont été reconnus aptes. Ils peuvent solliciter au mouvement tout poste du département relevant de ce dispositif et sont départagés selon les modalités indiquées dans la note de service relative au mouvement. Ils sont nommés dès la première année à titre définitif.

Les personnels intégrés dans un vivier n'ont pas à reformuler de demande les années suivantes au titre de ce même vivier.

**1 ) Dispositifs « plus de maîtres que de classes », « liaison écoles-collège »**  
**(Fiche de poste en annexe 1)**

Les candidats sont reçus en entretien auprès d'une commission départementale.

Les personnels souhaitant intégrer le vivier doivent faire acte de candidature au moyen de la fiche jointe en **annexe 2**, à retourner **par mail dûment signée à leur IEN de circonscription au plus tard pour le 25 janvier 2019**.

Une copie devra être adressée à la division des personnels enseignants du premier degré :  
[dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr)

Les entretiens auront lieu dans la **semaine du 4 au 8 mars 2019**. Les candidats seront tenus informés des résultats de l'entretien.

**2) Dispositif « 100 % réussite » - Dédoublément des classes de CP et CE1 dans les écoles situées en REP et REP +**  
(Fiche de poste en annexe 3)



2 / 2

Les personnels intéressés doivent faire acte de candidature au moyen de la fiche jointe en **annexe 4**. Leurs compétences doivent être validées par leur IEN de circonscription. La fiche complétée sera retournée **par mail dûment signée à l'IEN au plus tard pour le 25 janvier 2019**.

Une copie devra être adressée à la division des personnels enseignants du premier degré :

[dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr)

Ils seront tenus informés par courrier de la suite réservée à leur candidature.

Olivier WAMBECKE